



Commune de DORTAN (01590)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025 N° 2025-034

3. Domaine et patrimoine
3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

Date de la convocation :

9 septembre 2025

Vote

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 17 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 19 septembre 2025
- affichage du 19/09/2025 au 18/11/2025

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

PRESENTS : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Jérôme VERGNE - Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI

EXCUSEES : Emeline BAPTISTA (pouvoir à Lionel CORNATON) - Arielle PENAZZI (pouvoir à Jérôme VERGNE)

ABSENTES : Aurore DUPLESSIS - Gulperi BILICI

Secrétaire de séance : Eric PAUZE

OBJET :

Location de jardin communal

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée que depuis plusieurs années, Mme Annie ROLLAND, M. Bernard CHAPEL et Mme Christine CALLAND occupent des terrains communaux à des fins d'exploitation potagère. Cependant, aucune convention d'occupation n'a été établie pour légaliser cette utilisation, il convient donc de régulariser cette situation.

Les parcelles concernées, cadastrées AD 669, zone U2 du Plan Local d'Urbanisme et AD 666, zone UXa du Plan Local d'Urbanisme, sont situées à la Cité.

Madame le Maire donne lecture des propositions de convention à intervenir entre la Commune et les demandeurs qui définissent les modalités de location de ces jardins. Ces conventions sont établies pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction chaque année. Après délimitation des parcelles exploitées par chacun des demandeurs, il est proposé de fixer la redevance d'occupation à :

- ⇒ 20 euros par an pour Mme ROLLAND qui occupe une superficie de 180 m², sachant qu'une partie du terrain est soumis régulièrement à des inondations,
- ⇒ 20 euros par an pour Mme CALLAND qui occupe une superficie de terrain de 100 m²,
- ⇒ 20 euros par an pour Mme CHAPEL qui occupe une superficie de 100 m²

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- APPROUVE les conventions à intervenir entre Monsieur Bernard CHAPEL, Madame Christine CALLAND et Mme Annie ROLLAND et la Commune de DORTAN pour la location des parcelles de terrains référencées ci-dessus.
- FIXE le montant annuel de la location du jardin selon les modalités mentionnées ci-dessus.
- MANDATE Mme le Maire pour signer lesdites conventions ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,
MARIANNE DUBARE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : LOCATION D'UN JARDIN COMMUNAL

.....
Date de décision: 15/09/2025

Date de réception de l'accusé 19/09/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2025034

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20250915-DEL2025034-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .6

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine prive

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DEL 2025 034 LOCATION JARDIN COMMUNAL.pdf (99_DE-001-
210101481-20250919-DEL2025034-DE-1-1_1.pdf)